



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant modification d'un octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de Lectoure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023, adoptant les tarifs de droit de place,

VU l'arrêté en date du 19 avril 2024 autorisant M. Laurent PYSZ, gérant du Café des Sports, à occuper une surface de 33 m², soit 18 m² sur les places de stationnement jouxtant la terrasse permanente et 15 m² sous la Halle des Cireurs, du 27 avril au 15 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la demande de M. Laurent PYSZ de ne plus occuper la halle des cireurs ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté en date du 19 avril 2024 est modifié comme suit :

Le permissionnaire est tenu :

- de ne plus occuper la halle des cireurs où ne seront acceptés ni stockage de tables, de chaises et autres matériels, ni restauration,
- de s'engager à ne plus occuper la place de stationnement au droit du local commercial sis au n°75 rue nationale, lorsque le propriétaire souhaitera l'exploiter.

Etant précisé que l'extension de terrasse reste autorisée tant que le local commercial sis au n°75 rue nationale n'est pas occupé.

Article 2 : Le reste sans changement

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos Cours Lyautey - BP 543 – 64010 PAU CEDEX, dans un délai de 2 mois après notification à M. Laurent PYSZ.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. Laurent PYSZ.

Fait à LECTOURE, le 27 MAI 2024


Le Maire,
Xavier BALLEGUIER



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60

email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr